

A LIRE

dans ce numéro :

Les ouvriers du Québec
sont en retard P. 2

Le mouvement ouvrier
prend des résolutions P. 4

Duplessis montre
préférences P. 5

News Digest P. 8



VOL. XXX — No 5

Montréal, 5 février 1954

L'abonnement au TRAVAIL devient obligatoire au mois de juin 1954. Pourquoi votre syndicat ne précéderait-il pas la décision du congrès? En vous abonnant tout de suite, vous éviterez les retards inévitables que nous occasionnera l'embouteillage du mois d'échéance.

Les syndicats accusés et jugés sans appel par Duplessis

Les enfonceurs de porte ouverte

Le président des Etats-Unis, M. Eisenhower, vient de proposer plusieurs amendements à la loi Taft-Hartley en vue de rendre cette loi encore plus rigoureuse pour les unions américaines, ce qui était à prévoir par la suite de l'avènement du parti républicain avec l'appui de la grosse finance.

L'un des amendements, que réprovent d'ailleurs les syndiqués américains, a trait à la tenue d'un vote secret, sous la surveillance du gouvernement, lorsque les ouvriers auront à décider s'ils doivent faire la grève.

Chez nous, l'idée du général Eisenhower a gagné quelques partisans: le Financial Post l'endossait dernièrement, l'API en fait un objet de revendications auprès du gouvernement provincial tandis que des rumeurs circulent à l'effet qu'un projet de loi serait présenté en ce sens au cours de la présente session.

Enfin, M. Léopold Richer, du journal Notre Temps, à l'appui de l'un de ses confrères du journal Le Droit d'Ottawa, résume son point de vue comme suit:

"Rien ne me paraît plus logique et plus démocratique que le vote secret chaque fois qu'il s'agit d'une déclaration de grève. Tous les syndiqués devraient le réclamer comme la garantie d'un privilège personnel."

On s'aperçoit que tout comme son confrère du Droit, M. Léopold Richer n'y connaît pas grand-chose en procédure syndicale car il aurait alors su que les constitutions de nos syndicats garantissent à leurs membres le droit d'exposer leur point de vue et de demander le vote secret.

En effet, dans la plupart de nos constitutions, se trouve un article qui se lit comme suit:

"Il est toujours loisible à un membre d'exiger que la question sous délibération soit mise aux voix par vote secret."

Le syndicalisme n'a pas de leçon à recevoir de personne en ce qui concerne les pratiques démocratiques. Pas plus que M. Richer que de M. Duplessis, par exemple, ou des entreprises capitalistes.

La démocratie existe-t-elle au Parlement de Québec où les députés de l'opposition se font mettre le bâillon et rappeler à l'ordre quand ils serrent le gouvernement de trop près? Et quand voit-on un député ministériel se désolidariser du chef?

Et comme le commentait la semaine dernière M. Robert Auclair, conseiller technique du conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean, "Dieu sait comme la démocratie est faible, pour ne pas dire inexistante dans l'administration des compagnies avec le nombre de votes proportionnels au nombre d'actions, le système de procuration qui fait que les conseils d'administration des compagnies exercent une véritable dictature dont les actionnaires sont les victimes aussi bien que les ouvriers. Ce sont de vrais "Family Compact" du genre de ceux que nous avons connus en étudiant notre histoire.

Les chefs ouvriers peuvent commettre des erreurs, avoir des faiblesses mais ils ne supporteront pas qu'on les accuse de conduire les travailleurs dans des sentiers où ils ne veulent pas s'engager. Pour quiconque est au courant de la vie syndicale, cette accusation ne tient pas debout parce que dans nos syndicats l'assemblée des membres prend elle-même les décisions qui s'imposent.

Certes, les chefs ouvriers donnent des explications, émettent leurs opinions, mais les vrais maîtres, ce sont les syndiqués eux-mêmes qui votent et n'hésitent pas à aller, plus souvent qu'on pense, contre les recommandations de leurs chefs."

C'est le défi lancé aux ouvriers et aux autres classes de la société par les bills 19 et 20 — Un principe dangereux qui consacre la dictature d'un homme sur la société — Les représentants de la C.T.C.C., du C.C.T., de l'Alliance des Professeurs de Montréal et de la Fraternité des Pompiers de Montréal donnent les raisons de leur opposition aux bills 19 et 20 au Marché St-Jacques, mercredi soir — Une lutte jusqu'au soir des prochaines élections pour le rappel de cette législation — Solution proposée au problème des instituteurs catholiques de Montréal

"D'après notre système constitutionnel et juridique, on ne peut condamner quelqu'un sans l'accuser et le juger et tout accusé est présumé innocent tant qu'il n'a pas été condamné. Le bill 20 nie ce principe et permet à la CRO de décertifier un syndicat sans que ce dernier puisse se faire entendre ni interjeter appel.

"Ce principe est inacceptable pour le travail syndiqué comme il serait inacceptable pour les autres classes de la société. C'est la raison pour laquelle nous luttons contre cette législation ouvrière et que nous lutterons jusqu'à ce que nous ayons gagné notre points."

C'est ainsi que s'exprimait M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C. lors du grand ralliement ouvrier au marché St-Jacques, mercredi soir dernier.

Cette assemblée, comme on le sait, après celles de Québec, d'Arvida, d'Asbestos, avait pour but de vulgariser les raisons de l'opposition du travail organisé contre les bills 19 et 20 et faire l'unité de pensée et d'action à ce sujet.

Sur l'estrade on remarquait des représentants de la C.T.C.C., du Congrès canadien du Travail, de la Fraternité des Pompiers de Montréal, de l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal.

Dans la lutte jusqu'au bout



Quelques-uns des dirigeants ouvriers qui adressèrent la parole du Marché St-Jacques. On remarque: MM. Gérard Picard, Roméo Mathieu, Gérard Rancourt.

(Suite à la page 7)

Lettre d'Italie

La révolte des chrétiens de Florence

Aube de 1954 : l'Italie a un nouveau ministère.

Peu de changement visible en somme, puisque ce ministère, comme les précédents, ne comprend que des ministres démocrates-chrétiens. Mais le Parti démocrate-chrétien italien, comme tous ceux d'Europe, est un groupement assez large à tendances diverses, et il comporte une majorité de conservateurs, il a aussi une aile gauche. Il y a trois ans, cette aile gauche était personnifiée par trois députés : DOSSETI, LA PIRA, FANFANI. Ces trois hommes ont eu des fortunes diverses. Le premier, DOSSETI, découragé de toujours voir ses adversaires (dans son propre parti) se servir du nom de l'Eglise pour le combattre, s'est retiré de la politique pour se consacrer à la réforme de ce qu'il appelle le climat de la chrétienté italienne.

Le "Saint" de Florence :

Le deuxième, Giorgio LA PIRA, a également abandonné son mandat parlementaire, concentrant son activité sur les fonctions de Maire de FLORENCE, une des plus grandes villes italiennes.

Passant cet été à FLORENCE, j'ai pu constater combien le nom de LA PIRA y était populaire. Ce petit homme vif et spontané, d'origine pauvre, qui fut cordonnier avant de devenir sous-secrétaire d'Etat au travail, loge dans un couvent, circule à pied, distribue son traitement aux indigents, frappe évidemment l'imagination facilement inflammable des Italiens, et l'on dit volontiers à FLORENCE, que Giorgio LA PIRA est un saint.

Saint ou non, c'est un administrateur de talent, qui a, par exemple, entrepris dans une ville tellement pittoresque mais tellement délabrée, la construction de 3.000 logements populaires. Avant toute question de parti ou d'opportunité politique, il est du côté des pauvres, et il l'a prouvé au mois d'octobre dernier.

Un lockout

La Société de mécanique "PIGNONE", une des plus grosses entreprises de FLORENCE, annonça alors — sans préavis — qu'elle fermait ses portes. 2.000 ouvriers se trouvaient du jour au lendemain, sans travail, dans des conditions d'autant plus pénibles que la fermeture des usines paraissait davantage inspirée par une manœuvre financière que par de rigides nécessités économiques. Ils n'acceptèrent pas la situation, décidèrent d'occuper l'usine et de continuer le travail. En même temps, une grève générale de protestation de 24 heures éclatait à FLORENCE. Prévenu de la fermeture de l'usine, LA PIRA avait tenté de faire revenir les administrateurs sur leur décision. Ceux-ci se prévalant de la stricte légalité de leur attitude, refusèrent. LA PIRA passa alors, avec toute la force de l'organisation municipale, du côté des grévistes, organisant, avec la grande majorité des Florentins derrière lui, l'aide aux familles (généralement nombreuses) des congédiés. Immédiatement l'affaire "PIGNONE" et la "révolte des chrétiens de FLORENCE" passa au premier plan de l'actualité. La presse italienne s'en empara, prenant fait et cause pour ou contre le maire démocrate-chrétien. Quand le 22 novembre, LA PIRA fut assisté à la messe à l'usine PIGNONE, aux côtés des ouvriers occupant les lieux illégalement, l'émotion fut à son comble.

La lettre ou l'esprit

En couvrant de son autorité ce que la législation italienne considère comme un délit, fait-il, comme ses adversaires l'en accuse, le jeu des communistes? La question n'intéresse pas Giorgio LA PIRA, qui se contente de se porter, avec toutes les forces dont il dispose, au secours des victimes de l'injustice sociale parce qu'il considère que c'est son devoir chrétien. Tel est le sens du télégramme qu'il adressait le 16 novembre à son camarade de Parti, le Président de la Chambre des Députés GRONCHI: "télégramme de LA PIRA au Président de la Chambre GRONCHI.

Florence, 16 nov., 1953. — Froidement calculée liquidation Pignone offense ville de Florence. Jamais comme dans ce cas loi prise à la lettre n'a servi à couvrir esprit inhumain. Vient spontanée à l'esprit image évangélique sépulcre blanchi renfermant cendres de l'injustice. Travailleurs Florentins et toute la cité invoquent immédiate intervention pouvoir législatif. Sommes reconnaissants pour son aide, LA PIRA, maire de FLORENCE."

Naissance d'un espoir :

Depuis le changement de gouvernement, c'est au troisième homme du trio de gauche, Amatore FANFANI, devenu président du Conseil, qu'il revient de répondre à l'appel de LA PIRA. Le climat du Parlement italien lui permettra-t-il de le faire? Sera-t-il suivi par son propre parti? Obtiendrait-il s'il était abandonné par une fraction des siens, l'appui des socialistes de gauche? Nul ne sait encore. Ce qui est certain, c'est que son arrivée au pouvoir est la suite de remous au sein de la démocratie chrétienne, remous à l'origine desquels la "révolte des chrétiens de FLORENCE" n'est pas étrangère. Dans ces conditions, le geste de LA PIRA, l'accession à la présidence de FANFANI, ont suscité un certain espoir chez les pauvres Italiens les millions de chômeurs ou de déshérités du Sud.

Si la démocratie chrétienne décevait encore une fois cet espoir, ce serait mauvais signe.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

N.D.L.R. — Abandonné par ses amis, FANFANI a dû démissionner. Les "sépulcres blanchis" auraient-ils voulu se désolidariser de celui qui veut appliquer l'esprit plutôt que la lettre?

LA SEMAINE

Jacques Archambault devient conseiller technique de la Fédération des Services.

A la suite d'une entente avec la C.T.C.C., la Fédération Nationale Catholique des Services s'est assu-

M. Archambault, tout en demeurant au service de la C.T.C.C., consacre exclusivement ses activités à la Fédération des Services.

Depuis son entrée en fonction, le nouveau conseiller technique de la Fédération a participé au règlement d'un cas important à l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi. Ce règlement a apporté des améliorations importantes à la nouvelle convention collective de travail

qui couvre quelque 600 employés de cette institution, l'un des plus importants hôpitaux de la province.

La Fédération des Services groupe actuellement environ 6.000 employés répartis dans les hôpitaux, les maisons d'éducation et d'hospitalisation de la province. Les infirmières et les garde-malades tombent également sous la juridiction de cet organisme.



Jacques Archambault

rée les services de M. Jacques Archambault qui agira comme conseiller technique de la Fédération.

Monsieur Archambault est maître en sciences sociales économiques et politiques de l'Université Laval de Québec (section des relations industrielles). Après avoir agi comme secrétaire et conseiller technique du Conseil central des Syndicats de Joliette, M. Archambault passait l'an dernier au Service d'Éducation de la C.T.C.C. Depuis le mois de janvier 1954,

SHERBROOKE

Organisation dans le transport

Le Conseil central de Sherbrooke a l'intention de pousser activement l'organisation syndicale chez les employés des compagnies de transport de Sherbrooke.

Cette campagne d'organisation fera suite au vœu exprimé par les membres de l'Association des Employés du Transport de Sherbrooke qui groupe les employés de Sherbrooke Warehousing.

L'union désire qu'un effort soit fait pour que les employés des principales compagnies de transport de la ville, en plus de ceux de la Sherbrooke Warehousing, soient syndiqués, afin de permettre des négociations identiques pour la signature des conventions collectives de travail.

Les membres du syndicat ont dénoncé, au cours de la même réunion, le contrat de travail, qui doit expirer le 15 mars prochain, et l'exécutif se mettra à l'œuvre, sous peu, pour préparer les amendements qu'il désire apporter, s'il y a lieu.

Les élections du bureau de direction pour la nouvelle année ont porté à la présidence de l'union, pour un septième mandat, M. Emile Mongeau. Les autres membres élus sont : MM. Gérard Rancourt, vice-président, Roméo Pinaud, trésorier, Jean-Marc Vallières, secrétaire, Jean-Louis Vallières, sentinelle, et Albert Aubé, vérificateur.

Dans la construction

Les ouvriers du Québec sont en retard

Terre-Neuve et le Québec sont les deux seules provinces du Canada où la semaine de 40 heures et de cinq jours n'est pas de règle pour les ouvriers de la construction.

Tel est le sens du récent communiqué émis par le Ministère du Travail d'Ottawa après un relevé embrassant des conventions collectives conclues par des membres d'associations locales de constructeurs ou des conventions syndicales conclues par un certain nombre d'entrepreneurs dans 42 villes du Canada.

Les huit métiers visés par le relevé sont ceux de charpentier, briquetier, électricien, plombier, plâtrier, peintre, ouvrier-tôlier et manoeuvre.

Comme nous l'avons dit, les provinces de Québec et de Terre-Neuve sont les seules provinces où la semaine de 40 heures et de 5 jours n'est pas de règle.

Dans le Québec, la semaine de travail est de 48 heures ou de 44 heures en certains endroits, sauf à Montréal où elle est de 40 heures.

L'analyse révèle aussi que les taux de salaire varient considérablement dans tous les métiers, étant généralement plus faibles dans les régions de construction du Québec et des provinces de l'Atlantique que du reste du pays. Les taux à Toronto et dans les centres urbains de Colombie-Britannique sont généralement plus élevés que dans les autres centres.

Le numéro de janvier de la Gazette du Travail offrira de plus amples détails, avec des tableaux concernant cette étude sur les salaires, le surtemps, les vacances, etc. Cette édition saura sans doute intéresser les ouvriers de la construction de la province, ne serait-ce que pour trouver la justification de ce qu'ils réalisent depuis longtemps.

LE PROBLÈME OUVRIER

Peu gouverner, mais bien

"Laissez faire, laissez passer", tel devrait être le rôle de l'Etat d'après les disciples du libéralisme économique, doctrine qui a imprégné le capitalisme comme un microbe. Cette théorie de la non-intervention de l'Etat dans les questions économiques fut malheureusement suivie par la majorité des catholiques avant 1891 et mise en pratique par les Etats du 19e siècle.

Le Pape Léon XIII, en 1891, publie Rerum Novarum. Cette encyclique renverse audacieusement les idoles du libéralisme et définit le rôle de l'Etat. Dans la Lettre sur le Problème ouvrier on trouve un résumé de cette doctrine: "S'il n'appartient pas à l'Etat de supplanter l'action des individus et des groupements inférieurs, il est de son ressort, en accordant un soin particulier aux plus faibles, de faire fleurir, par ses lois, une atmosphère générale de prospérité et de tranquillité dont tous les citoyens bénéficient". (no 155)

De 1891 à 1931, la situation change peu à peu. Le monde assiste à la montée des régimes autoritaires et totalitaires comme le communisme, le fascisme de Mussolini, le national-socialisme de Hitler, à la tendance générale vers l'étatisme, même dans les pays démocratiques. D'autre part, plusieurs gouvernements deviennent les dociles esclaves des puissances financières.

Pie XI publie quatre grandes Encycliques de 1931 à 1937 sur le rôle de l'Etat. Il maintient la doctrine de Léon XIII mais insiste sur le fait que la restauration de l'ordre social doit se faire principalement par l'organisation professionnelle, non par l'Etat. L'Etat doit laisser aux individus et aux groupements de rang inférieur ce qui est à leur portée.

Alors l'Etat saura mieux être le gardien et le promoteur du bien commun en faveur de tous les membres et de tous les groupes de la nation. Il saura mieux défendre son pouvoir contre ceux qui accaparent les forces et les ressources du pays en vue de conquérir le pouvoir politique. Il pourra assurer plus librement, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à l'autorité publique, parce qu'elle seule peut le remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. Peu gouverner mais bien gouverner.

GRANDE VENTE

AU CENTRE SOCIAL STE-BRIGIDE, 1589 Maisonneuve, entre Logan et Demontigny

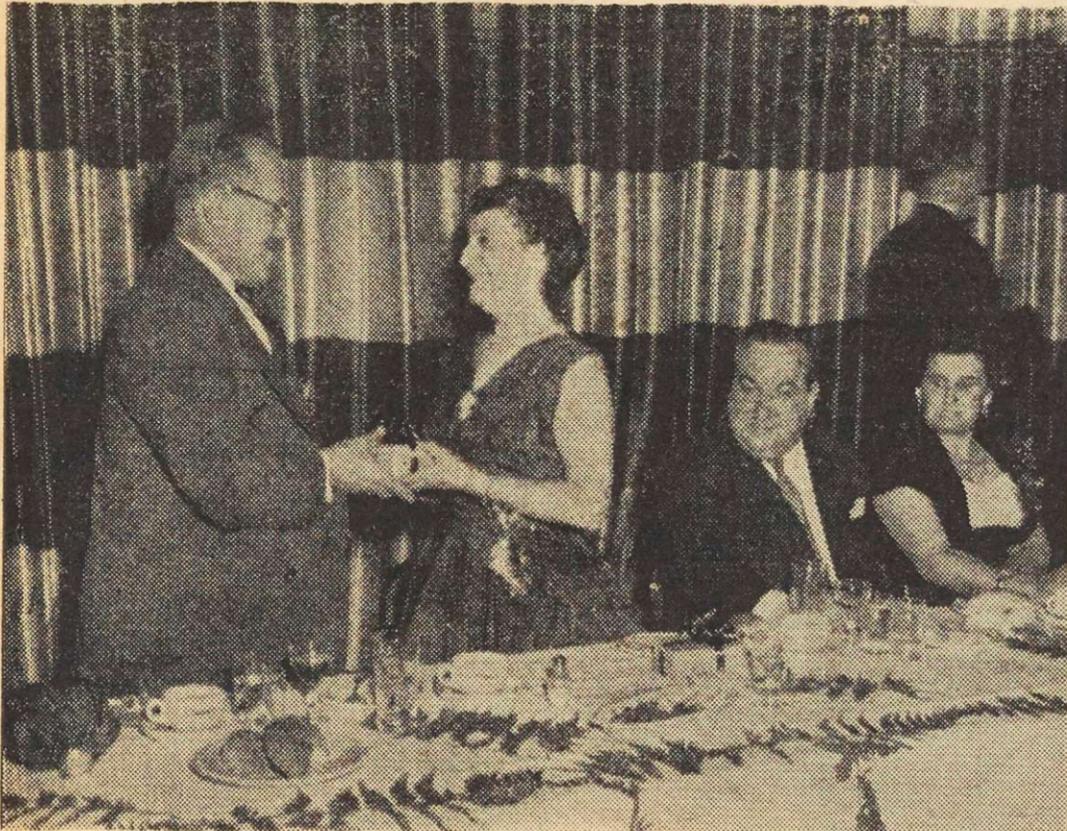
Le Vestiaire du Centre Social Ste-Brigide dispose d'un surplus de vêtements usagés dont il désire faire bénéficier les familles incapables de se procurer des vêtements neufs. Ce surplus sera donc mis en vente, à prix très modique, les 5 et 6 février prochains, de 10 heures a.m. à 10 heures p.m. Vous trouverez un assortiment varié susceptible de convenir à toute la famille.



Adressez-nous vos changements d'adresse

LA SEMAINE

Fête chez les fonctionnaires municipaux de Montréal



Après la sentence arbitrale Paquette, les employés de l'hôtel de ville de Montréal, ont chargé MM. René Constant et Robert Langlois de poursuivre d'autres négociations qui furent très fructueuses. Pour leur témoigner leur satisfaction, les syndiqués ont organisé un banquet, suivi d'une danse, en la salle des Fusilliers. A l'issue du banquet, les deux habiles négociateurs ont reçu un magnifique cadeau. On voit ici M. René Constant recevant le sien, des mains de Mlle Aurore Berry, du secrétariat de la ville.

Montréal

LE CONSEIL CENTRAL PREND POSITION

Les délégués sont en faveur de l'impôt provincial dans la mesure où ils pourront le déduire de l'impôt fédéral. L'importation du gaz naturel devrait se faire au bénéfice des consommateurs.

Au cours de sa dernière assemblée, le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal a pris position sur de nombreux problèmes, dont l'impôt provincial sur le revenu, le logement, la taxation du gaz naturel.

Le Conseil central de Montréal approuve le principe d'un impôt sur le revenu imposé par le gouvernement provincial mais les délégués estiment que cet impôt ne devrait pas dépasser le pourcentage que les contribuables pourront déduire de l'impôt fédéral.

Le Conseil central estime en outre que si le gouvernement provincial a besoin de ressources supplémentaires, il devrait aller les chercher dans les coffres des compagnies exploitant nos ressources naturelles.

Le logement

Le Conseil central de Montréal a aussi protesté contre la nouvelle

législation fédérale sur le logement, laquelle ne pourra servir qu'à favoriser les banques tandis que le taux d'intérêt va augmenter et ainsi nécessiter des remises plus élevées.

Concernant la législation provinciale, le Conseil central demande au gouvernement de ne pas limiter aux seules cités et villes la remise d'intérêt qu'il consent.

Enfin, les délégués sont d'accord pour reconnaître comme sain le principe d'évaluer la propriété immobilière à sa pleine valeur.

Le gaz naturel

Concernant l'importation de gaz naturel de l'Alberta, le Conseil central est d'avis de ne pas laisser cette entreprise à des intérêts privés mais de confier ce soin à l'Hydro-Québec et à l'Hydro-Ontario, ce qui permettra de réduire le coût du chauffage.

Les taxes indirectes

PLUS VOUS PAYEZ PLUS VOUS ETES PAUVRES,

Les employeurs essaient par tous les moyens de faire croire au public canadien que depuis un certain temps les ouvriers n'ont plus de bon sens. Ils sont aidés dans cette tâche par les gouvernements qui demandent aux ouvriers d'être modérés, en laissant sous-entendre que les unions font trop de misère à ces malheureux patrons taxés jusqu'au sang!

Pourtant, les propres statistiques du gouvernement fédéral nous apprennent que la réalité est loin d'être aussi rose pour les ouvriers canadiens.

Ainsi depuis 1935, le pouvoir d'achat du peuple canadien s'est élevé de 158%, alors que pendant cette même période, les dividendes des compagnies augmentaient de 176% après taxes. Les revenus sur les placements, autres que les dividendes de compagnies, ont grimpé de 325%; par contre les revenus des travailleurs canadiens n'ont augmenté que de 89%.

En d'autres termes, ceci signifie que les ouvriers reçoivent une plus petite part du revenu national qu'en 1935. Sans doute leur niveau de vie a augmenté depuis la guerre, mais les capitalistes ont vu leurs richesses augmenter beaucoup plus vite que les salaires.

CET ETAT DE CHOSE DEPEND de notre système de taxation actuel.

NOTRE SYSTEME DE TAXATION est anti-ouvrier parce qu'une grosse partie du budget du pays est alimenté par les taxes indirectes. Il est facile de comprendre comment il en est ainsi quand nous voyons les résultats d'une enquête américaine: "Qui paie les taxes indirectes."

Par exemple, ceux qui ont des revenus inférieurs à \$3,000 paient 20% de leur revenu en taxes indirectes, par contre, ceux qui ont des revenus supérieurs à \$20,000 paient seulement 5.7% en taxes indirectes. En d'autres mots, avec un tel système de taxation, PLUS VOUS ETES PAUVRES PLUS VOUS PAYEZ.

Au contraire, les taxes directes sont progressives, dans le sens qu'elles sont plus proportionnées et que les gens riches paient une plus grosse partie de leur revenu en taxes directes.

Une autre enquête sur les systèmes de taxation de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada, nous révèle que le Canada est le seul parmi ces pays où les taxes indirectes sont les plus importantes.

DEPUIS 1945, LA PROPORTION des taxes indirectes a augmenté sans cesse dans les budgets canadiens. Il existe plusieurs autres défauts dans notre système de taxation. Entre autre, nous n'avons pas de taxes sur les profits exagérés, les revenus des spéculateurs ne sont pas taxés. Et, c'est en vain que nous demandons à nos gouvernements que les taxes soient basées sur la capacité de payer de chacun.

Sherbrooke

Nouvelle série de cours pour les syndiqués

SUJET DES COURS

Voici maintenant le sujet des huit cours qui seront donnés à chacun des endroits ci-haut mentionnés.

La question Sociale et le Problème Ouvrier

On y discutera les points suivants: Pourquoi le problème ouvrier est devenu si aigu. 2—Les conditions actuelles de la vie ouvrière. 3—Prises de conscience de la classe ouvrière. 4—La situation de l'ouvrier isolé. 5—Le besoin

pour le travailleur de s'unir. Le 2e cours: Place de l'ouvrier dans l'Entreprise

1—Qu'est-ce qu'une entreprise. 2—Quels sont les facteurs de production. 3—L'entrepreneur moderne. 4—Quelle est la situation de l'ouvrier isolé dans l'entreprise.

Le 3e cours: Qu'est-ce qu'un syndicat?

Définition: Comment faire marcher un syndicat; A—Le syndicat

Les moniteurs

Les moniteurs des cours sont: MM. Roland Dubois, de Sherbrooke, Oscar Fournier, d'East Angus, Raymond Pellerin, d'Asbestos, Armand Larivée, d'Asbestos, Joseph-G. Gervais, de Sherbrooke, président du Conseil central, Gérard-G. Roy, d'East Angus, Roméo Vallée, de Sherbrooke, Jules Pichette et Raymond Péladeau, de Sherbrooke, agents d'affaires du Conseil central.

Le comité d'éducation se compose de MM. Roland Dubois, président, Sherbrooke, Lionel Vallière, Bromptonville, Florent Boisvert, Sherbrooke, Oscar Fournier, East Angus, Raymond Pellerin, Asbestos, Roméo Vallières, Sherbrooke, Victor Lamontagne, Magog, Eloi Champoux, Windsor Mills et Mlle Thérèse Bourguignon, Sherbrooke.

agit par le moyen d'assemblées; B—Le syndicat procède d'une façon démocratique; C—Le syndicat adopte sa propre constitution; D—Le syndicat adopté des règles de procédure; E—Le syndicat se choisit des officiers; F—Le syndicat agit aussi de cotisations syndicales.

Le 4e cours: Démocratie et Discipline Syndicale

1—Que signifie démocratie et discipline syndicale. 2—Rôle de l'assemblée générale. 3—Rôle de l'Exécutif. 4—Le partage des responsabilités.

Le 5e cours: Les sortes de Syndicats:

Distinction d'après: 1—La liberté. 2—Les principes. 3—La juridiction territoriale. 4—La technique d'organisation. 5—La reconnaissance légale.

Le 6e cours:

Structures de la C.T.C.C.

1—Les syndicats. 2—Les Conseils Centraux. 3—Les Conseils de Métiers. 4—Les Fédérations. 5—La C.T.C.C. elle-même.

Le 7e cours: L'histoire du

Mouvement Ouvrier Canadien

1—Le Congrès des Métiers du Travail du Canada (CMT); 2—Le Congrès Canadien du Travail (CCT); 3—La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC); 4—La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens; 5—La Confédération Internationale des Syndicats Libres.

Finalement, un huitième cours sur l'Assurance-Chômage et comment se prévaloir de cette loi quand le travailleur se trouve en chômage.

Si vous changez D'ADRESSE n'oubliez pas de nous PREVENIR en mentionnant votre ancienne ADRESSE

Le mouvement ouvrier prend des résolutions

Résumé des principales allocutions prononcées au Marché St-Jacques par les dirigeants du mouvement ouvrier

M. Philippe Vaillancourt

M. Philippe Vaillancourt, directeur provincial du Congrès canadien du travail, a déclaré: "Nous avons l'intention de continuer de dénoncer les législations abusives du gouvernement provincial. Nous avons le devoir de faire savoir à tout le monde que les travailleurs n'ont plus confiance au procureur-général-premier-ministre. Et nous avons nos raisons pour nous méfier ainsi. L'expérience nous a appris qu'il ne tolère pas d'opposition, qu'il qualifie toute personne qui ne lui plaît pas de "subversif".

"Nous ne croyons pas réussir à faire rappeler du jour au lendemain les bills 19 et 20. Mais nous croyons qu'il est temps que les ouvriers entreprennent de défendre leur droit et que la population s'exprime. Il faut apprendre au procureur général qu'il ne peut attenter aux libertés démocratiques sans que la population proteste. Lui faire comprendre que s'il continue de brimer les travailleurs, de mépriser les avis des sociologues, la classe ouvrière, un jour, renversera son gouvernement.

"Les politiciens se fient sur le proverbe que le peuple oublie vite, mais les travailleurs syndiqués vont se charger cette fois de le tenir en éveil.

"Et qu'on ne vienne pas nous dire que les bills 19 et 20 seront appliqués avec discernement. Quand on voit M. Duplessis lancer des attaques insensées contre un journal officieusement clérical comme "Le Devoir", on peut s'attendre à tout."

Un vieux garçon à Québec

M. R.-J. Lamoureux, président de la Fédération des unions industrielles du Québec (COI-CCT), parlant après M. Vaillancourt, commença son allocution sur un ton solennel: "Nous sommes ici, ce soir, à Montréal, pour vous parler d'un vieux garçon qui est à Québec. Le problème, c'est précisément qu'il est à Québec depuis trop longtemps. (Eclat de rire de la foule.)

"C'est un genre d'ancienneté que nous les travailleurs syndiqués nous n'entendons pas respecter. Car si nous ne protestons pas, nous aurons bientôt à faire face aux mêmes problèmes que les populations allemandes, italiennes ont dû affronter il y a quelques années."

"Ça ne sert de rien d'espérer un miracle. Il va falloir continuer la lutte car lui va continuer d'opprimer tout le monde dans la province. Il ne respecte même pas les

jugements du plus haut tribunal du pays, la Cour suprême."

M. Roméo Mathieu, le secrétaire de la même fédération, a déclaré pour sa part: "Le problème du Québec ce n'est pas comme on veut le faire croire, le communisme. C'est le problème économique et social. Lorsque les ouvriers n'ont pas faim; lorsqu'ils ont des salaires convenables, des logements suffisants; ils ne songent pas au communisme. Ce que les travailleurs ont besoin ce n'est pas un bill 19, mais des lois pour régler le problème du textile, égaliser le niveau de vie avec celui de l'Ontario, fournir du travail à tous les bras, donner des salaires suffisants aux professeurs catholiques, trouver une solution au drame de Rouyn-Noranda, etc. Ce n'est pas le temps des bills Guindon et Picard, c'est le temps d'une législation sociale progressive.

"La loi Taft-Hartley dont tout le mouvement ouvrier américain s'est tellement plaint, et bien ce n'est rien à côté des bills 19 et 20."

L'homme trop vite

M. Gérard Rancourt, président du Conseil du travail de Montréal, présenta ensuite M. Gérard Picard, "le digne et vaillant président de la CTCC, l'homme qui conduit trop vite et pense trop vite pour le goût de Duplessis.

M. Picard soutint que "plusieurs patrons dans le Québec refusent de reconnaître les syndicats ouvriers parce qu'ils savent que le gouvernement est antisyndical. C'est la seule façon d'expliquer que la grève de Rouyn-Noranda dure depuis 6 mois. N'est-il pas honteux de voir que depuis le début, le ministre du travail de l'Union nationale n'a pas encore trouvé le tour d'intervenir et d'essayer de régler le conflit?"

Parlant ensuite des accusations lancées contre le Devoir par M. Duplessis, M. Picard déclara: "Tout autre homme qui se permettrait de telle saute d'humeur, serait immédiatement enfermé. Il n'y a que M. Duplessis pour se cacher derrière son immunité parlementaire et lancer des accusations de ce genre."

"Le 2 septembre 1953, le directeur du Devoir écrivait un éditorial sous le titre: une administration de fraudeur. Le gouvernement avait en effet dépensé \$60 millions de plus au cours de l'année que ne le lui avait permis la Législature. Si M. Duplessis a si bonne conscience, comment se fait-il qu'aucune action en libelle n'ait été prise contre Le Devoir?"

M. Picard expliqua ensuite longuement la nature des bills 19 et 20 et décrivit les effets nocifs qu'ils peuvent avoir sur le mouvement ouvrier.

Les premières victimes

Prenant la parole par la suite, M. Léo Guindon, président de l'Alliance des professeurs catholiques du Canada, déclara: "Nous, de l'Alliance, avons été les premières victimes de la vengeance d'un premier ministre dictateur et orgueilleux. Nous avons soutenu une longue lutte causée surtout par le désir de domination absolu qui habite cet homme".

Plus tard, M. Guindon a ajouté: "Si le bill 19 était appliqué ce soir, à cette assemblée-ci, il est probable que vous seriez tous décertifiés demain matin et que vous perdriez votre emploi".

Etes-vous abonné au TRAVAIL ?

L'Exécutif de la Fédération des Services



Photo prise lors de l'assemblée de l'Exécutif de la Fédération nationale catholique des Services, à Québec, la semaine dernière. On remarque de gauche à droite: MM. Wilfrid Brousseau, secrétaire général, de Québec; Jacques Archambault, conseiller technique, de Québec; M. l'abbé Aurèle Ouellet, de Québec, aumônier de la Fédération; M. Adélarde Couture, président de la Fédération; Léopold Brisson, premier vice-président; Jean-Paul Doucet, deuxième vice-président; C. A. Guy, trésorier.

Le problème des instituteurs

LE MOUVEMENT OUVRIER VEUT UNE SOLUTION

Un vote libre entre les deux associations sous les auspices de l'Ecole des Parents Condamnations des bills 19 et 20

Au cours de la réunion du marché Saint-Jacques, la foule a unanimement appuyé une résolution recommandant un vote secret entre les deux associations rivales qui se disputent les faveurs des instituteurs catholiques de Montréal. Ce vote serait tenu, si les deux parties intéressées y consentent, sous les auspices de l'Ecole des Parents.

M. Guindon a promis de soumettre la proposition à son exécutif et à l'assemblée générale de l'Alliance.

La résolution

CONSIDERANT que le problème syndical des instituteurs catholiques de Montréal compromet la négociation collective d'un contrat de travail juste pour régir les relations entre ce groupe de salariés et la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal;

CONSIDERANT qu'il existe actuellement beaucoup de confusion quant à l'appartenance des instituteurs à l'une ou l'autre des organisations qui prétendent détenir la majorité;

CONSIDERANT qu'il appartient aux instituteurs eux-mêmes d'accorder librement la majorité de leurs suffrages à l'une ou l'autre de ces organisations;

CONSIDERANT qu'ils ne peuvent faire connaître leur opinion

que par un vote libre, secret et tenu sous le signe de la plus parfaite impartialité;

IL EST RESOLU que les représentants ouvriers réunis au Marché St-Jacques le 3 février pour un ralliement syndical proposent officiellement que les instituteurs et les institutrices de Montréal, par l'intermédiaire des associations en cause, soient invités à participer à un tel vote, tenu sous les auspices d'un groupement social impartial et neutre, tel que l'Ecole des Parents.

Le Bill 19

IL EST RESOLU que les représentants du mouvement ouvrier et des autres associations ici représentées dénoncent publiquement l'adoption par des députés et des conseillers législatifs servils d'une telle mesure dictatoriale et abusive et condamnent le gouvernement qui l'a présentée.

Le Bill 20

IL EST RESOLU que les représentants du Mouvement ouvrier et des autres associations ici représentées dénoncent le Bill 20 comme une invite aux manoeuvres anti-syndicales de la part des employeurs.

Unité d'action

Le mouvement ouvrier de la Province de Québec, par la voix de ses

représentants réunis au Marché St-Jacques ce 3 février 1954, tient à faire connaître sa résolution inébranlable de combattre constamment l'esprit qui a inspiré les Bills 19 et 20, et cela aussi longtemps que cet esprit n'aura pas totalement disparu de toute notre législation ouvrière.

Les corps syndicaux ici représentés s'engagent à maintenir sur ce point l'unité d'action aussi longtemps que cet objectif ne sera pas atteint.

C'est contre un tel esprit que le mouvement ouvrier, les autorités religieuses et la population en général se sont élevés en 1949, lors de la présentation du Bill 5. Le Gouvernement a retiré ce Bill mais les Bills 19 et 20 récemment adoptés par la Législature de Québec sont des tranches nullement modifiées de la même législation.

Le mouvement ouvrier n'a pas changé d'attitude depuis 1949. C'est pourquoi il combat en 1954 les Bills 19 et 20. De concert avec les citoyens éclairés de toutes les classes sociales, il combattra encore, aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas renoncé à cet esprit et à ces procédés.

Il n'admettra jamais des mesures légales qui ne respectent ni la justice ni la démocratie.

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

B. Mongeau
AUTOS-LTEE
MONTREAL

GI. 3701*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

Bien faire et laisser braire

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal ont accompagné la délégation de Montréal au cours de l'historique marche du travail organisé sur Québec, il a deux semaines.

Dans l'organe officiel de l'Association générale des Etudiants de l'Université de Montréal, "Le Quartier Latin", nous lisons sous le titre : **les ouvriers manifestent leur solidarité sur le plan politique** quelques commentaires inspirés par cet événement.

Si certains réprovent cette marque de solidarité ouvrière manifestée par la marche sur Québec, les rédacteurs du Quartier Latin semblent bien d'avis que les ouvriers prennent à leur compte la devise de l'hebdomadaire de l'Université de Montréal : **"BIEN FAIRE ET LAISSER BRAIRE"**.

Voici le texte de cet article paru dans l'édition du 28 janvier dernier :

La marche des syndicats sur Québec demeurera un fait historique pour la province : c'est la première fois que les ouvriers manifestent leur solidarité sur le plan politique. Cette manifestation est l'indice d'un changement de la structure sociale de la province.

Point de vue syndical

Toutes brillantes qu'aient été certaines luttes soutenues par le monde ouvrier, l'activité de ce dernier s'est toujours exercée jusqu'ici sur un plan local dans des revendications s'adressant aux employeurs, c'était un premier stade. La marche des syndicats est un indice que le mouvement ouvrier tend vers une plus grande maturité parce qu'il dirige maintenant son action sur la législation en faisant pression sur elle : le mouvement ouvrier envisage maintenant le problème social dans son ensemble, c'est-à-dire à l'échelle de la province.

Un esprit de classe se fait jour. L'ouvrier québécois pense de plus en plus les problèmes qui l'affectent comme citoyen en fonction de sa condition d'ouvrier. Il ne voit plus les législateurs seulement avec l'oeil d'un contribuable mais il a conscience que sa classe a une opinion dont doit tenir compte le gouvernement. Cette classe donnera peut-être un exemple aux autres classes de citoyens qui ne sont unis en classe que dans la pratique d'un métier ou d'une profession.

Point de vue gouvernemental

Toutes les grèves, tous les conflits qui s'élèvent entre ouvriers et patrons sont un signe d'incompréhension par un groupe de problèmes de l'autre et souvent d'incompréhension réciproque. Aujourd'hui la marche des syndicats sur Québec indique que c'est la législation qui ne comprend pas maintenant les problèmes ouvriers; le mal est que ce n'est pas seulement le parti au pouvoir qui est dans le tort, les ouvriers disent bien que c'est aux deux partis qu'ils s'attaquent. C'est là la triste histoire de nos deux partis traditionnels. L'évolution industrielle de la province est arrivée sans qu'ils s'en aperçoivent, ils pensent encore à la survivance de la race par la terre, et pendant ce temps-là le problème social amené par l'évolution industrielle demeure sans solution. Même quand le problème social touche nos deux partis traditionnels, leurs solutions ne sont que des expédients; que voulez-vous, la politique de nos jours c'est la caisse électorale.

Point de vue canadien-français

La marche des syndicats jette cependant une note d'enthousiasme au sujet de l'avenir des Canadiens français. Il y a encore une force canadienne-française qui ne soit pas gagnée par l'électorisme. Du milieu syndicaliste naîtra une force sociale démocrate que tous attendent et qui permettra aux Canadiens français d'assimiler la révolution industrielle et de s'épanouir grâce à de nouveaux cadres et de laisser l'appel de la terre. On nous a toujours parlé du miracle de la survivance des Canadiens français en Amérique mais on n'a pas réussi à arrêter de survivre pour se mettre à vivre; nous autres nous conservons la terre qui nous a sauvés et nous laissons de côté l'industrie qui pourrait nous faire passer à l'état de peuple adulte.

Leçon pour l'étudiant

Le problème social est le problème de tous les citoyens. L'étudiant comme citoyen doit se préoccuper du problème social et par-

ticiper à sa solution. Pour cela il devra sortir de sa léthargie intéressée, faire son éducation sociale et se libérer de l'opportunisme politique. Sans cela la cité de demain se construira sans lui; à ce moment, et à juste titre, il pourra dire : "Je me souviens".

L'Université est supposée être un foyer de pensée, elle est le lieu de rencontre des hommes les plus intelligents de la société; cependant si l'on regarde l'assemblée des étudiants on s'aperçoit que tout ce que l'étudiant vient faire sur la montagne c'est apprendre un métier. Certes les études doivent prendre la plus grande partie du temps et de l'énergie de l'étudiant, mais ce dernier ne doit pas se désintéresser de la chose publique; si les citoyens les plus intelligents délaissent la chose publique, que peut-on espérer de mieux que la dictature ?

André GUERIN
François VACHON

Ce que pense "Relations" des bills 19 et 20

Dans un éditorial intitulé "Deux nouvelles lois ouvrières", la revue RELATIONS publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus, commente les deux bills 19 et 20 d'un ton qui semble donner raison aux protestations des unions ouvrières qui ont dénoncé ces deux bills.

Voici le texte de cet éditorial paru dans la livraison de février :

"L'Assemblée législative de Québec a voté, sans changements notables, les bills 19 et 20. Ce vote suggère les remarques suivantes.

1.—Les deux lois sont rétroactives. Or peut-il y avoir vraiment rétroactivité en matière de droit pénal ? On a soutenu, à propos du bill 20 qu'il n'y avait pas rétroactivité, mais simplement clarification de l'article 41 de la Loi des Relations ouvrières, qui autorise la C.R.O. à révoquer "pour cause" la certification de tout syndicat. D'éminents juristes ne sont pas de cet avis. N'était-ce pas une raison éminemment suffisante pour omettre la rétroactivité. D'ailleurs s'il est vrai que le Conseil supérieur du Travail s'est prononcé contre elle, à l'unanimité des membres présents, il est difficile de ne pas trouver inquiétant le refus de déférer aux recommandations d'un organisme compétent en la matière et choisi comme tel par le gouvernement.

2.—A propos de l'article 2 du bill 19, le Conseil supérieur du Travail aurait suggéré la formule suivante : "Ne peut être considéré comme association au sens de la Loi aucune association dont l'un des buts reconnus ou poursuivis est le renversement de la violence." Cette suggestion visait probablement à respecter l'esprit de la Loi des Relations ouvrières, où les parties en cause sont des associations non des individus. Ce qui n'aurait pas empêché, pensons-nous, de compléter l'article 2 ainsi rédigé par des dispositions permettant après avis et délais, d'exercer la même sanction contre les unions ouvrières qui n'expulseraient pas un communiste de leurs rangs. Est-il besoin de souligner que nous approuvons entièrement l'idée d'enrayer efficacement les méfaits des agents communistes ? D'autre part, il importe d'agir avec circonspection, car il est injuste et dangereux de brandir l'accusation de communisme quand il s'agit simplement de divergences d'idées sur le plan économique ou politique. De plus, comme on l'a remarqué avec raison, les unions ouvrières seraient-elles les seuls groupements susceptibles de compter des communistes dans leurs rangs ? (Au sujet de la question : "Qu'est-ce qu'un communiste ?", voir Relations, janvier 1954, page 23.)

3.—A propos de décertification automatique de syndicat impliqué dans une grève, qui affecte les services publics, nous avons déjà dit que cette sanction aurait pour simple résultat d'augmenter la tension sociale. Il est vrai que la Loi des Relations ouvrières ne comporte guère des sanctions efficaces contre les grèves illégales. Une étude attentive des causes de cette lacune aurait pu conduire à une solution plus psychologique que la décertification.

4.—Les deux lois donnent à la Commission des Relations ouvrières des pouvoirs judiciaires. Il n'est ni sage ni prudent qu'un organisme gouvernemental ait des pouvoirs aussi étendus. Espérons que le gouvernement fera les modifications qui s'imposent.

NDLR. — Cet éditorial de Relations nous console un peu des âneries de Notre Temps sur le même sujet.

DUPLESSIS MONTRE SES PREFERENCES

Le Comité des relations industrielles

Il est vrai que Roger Provost va rencontrer M. Duplessis en ami, "sans marteaux, ni garcettes", comme il dit, tandis que Picard et Vaillancourt... Mais, pour des demandes identiques, présentées à un mois d'intervalle, M. Duplessis montre un visage paternel, souriant à l'ami Provost, tandis qu'il se montre dur, intraitable avec les autres.

Il est vrai aussi que l'ami Provost n'a pas permis aux membres de ses unions de "marcher sur Québec"... Ça valait bien une chaude réception.

On sait que la C.T.C.C., depuis longtemps, réclame la formation d'un comité de relations industrielles à l'Assemblée législative. Le dernier mémoire présenté au gouvernement provincial, le 23 décembre dernier, faisait une longue étude de la question et demandait au gouvernement de donner suite le plus tôt possible à cette demande.

Or, M. Duplessis a répondu d'un air bourru à Gérard Picard : **"Ce comité serait inutile. Ce n'est pas nécessaire."**

Le 2 février, Roger Provost s'amène, fait la même demande, et Duplessis répond : **"C'est une bonne suggestion. Ce sera une initiative de l'Union Nationale à la suggestion des unions internationales."**

Après cela, on nous fera des sermons sur l'honnêteté, sur la justice, sur la bonne entente, sur la collaboration, sur la non-partisanerie.

Voici le compte-rendu du journal "La Presse" sur la présentation des deux mémoires qui mettent en relief les réponses différentes de M. Duplessis à Gérard Picard et Roger Provost sur la même demande :

Demande de la C.T.C.C.

La C.T.C.C. désire que le gouvernement établisse un comité de relations industrielles à l'Assemblée législative. On signale d'ailleurs que cette recommandation a été répétée à plusieurs reprises.

Le but du comité des relations industrielles serait donc de permettre aux législateurs de se rendre compte davantage du sens et de la portée de la législation ouvrière en se renseignant auprès des associations et des personnes intéressées à son bon fonctionnement. Les échanges et vue qui auraient lieu devant le comité, signale-t-on, ne pourraient que favoriser une meilleure collaboration entre l'Etat et les associations ouvrières et patronales."

(La Presse, 22 décembre 1953)

Réponse à la C.T.C.C.

"La demande de la C.T.C.C. relative à la création d'un comité de relations industrielles à l'Assemblée législative a été qualifiée d'inutile par M. Duplessis qui a déclaré que les réunions d'un tel comité seraient "du temps perdu".

(...) M. Duplessis a souligné la recommandation pour l'établissement d'un comité de relations industrielles à l'Assemblée législative. **Ce n'est pas nécessaire.** Le Conseil supérieur du Travail est un corps consultatif dans lequel tous les partis sont représentés. De plus, le gouvernement dépose les projets de lois des mois avant leur adoption afin d'accorder aux parties le temps d'exprimer leurs opinions." (La Presse, 22 décembre 1953).

Demande de la F.A.T.

"Le mémoire propose la formation d'un Comité de relations industrielles à l'Assemblée législative."

(La Presse, 2 février 1954)

Réponse de Duplessis

L'hon. M. Duplessis a également fait savoir qu'il se propose de créer, dès la prochaine session, un comité de relations industrielles au sein de l'Assemblée législative. Encore ici, il s'agissait d'une demande formulée dans le mémoire de la Fédération. La C.T.C.C. avait réclamé d'ailleurs, elle aussi, la formation d'un tel comité lors de la présentation de son mémoire en décembre dernier. A la C.T.C.C., le premier ministre avait répondu dans le temps, qu'un tel comité ferait double emploi avec le Conseil supérieur du Travail" (...)

"Vous suggérez, dit M. Duplessis, un comité de relation ouvrières formé de législateurs. C'est une bonne suggestion. Nous essaierons de réaliser cette suggestion, dès l'an prochain".

(La Presse, 2 février 1954)

TRAVAIL ET FOYER

LA MARCHÉ SUR QUÉBEC

Nos maris sont allés à Québec. C'est le moyen qu'ils ont choisi pour témoigner de leur solidarité et dénoncer une fois de plus les Bills infâmes 19 et 20.

Vous connaissez l'histoire. Ces projets de loi avaient été soumis, à la demande des chefs ouvriers, au Conseil Supérieur du Travail. Ce dernier à l'unanimité avait suggéré qu'ils fussent rayés et envoyés aux oubliettes. En dépit de l'opposition de tout le monde, y compris les représentants du patronat, le grand "cheuf" a décidé de présenter le projet et de le faire accepter par "ses" députés. Alors, nos maris ont décidé "la marche sur Québec".

Une autre absence, une autre veillée perdue? ... Qu'ont-ils rapporté de Québec? ... Une augmentation de salaire, des congés payés, des vacances, une pension... Non. Ils sont allés témoigner.

Nous ne sommes pas allées à Québec. Des équipées semblables, nous le savons bien, ne sont pas notre lot. Toutefois, dans le combat qu'ils livrent pour la liberté, nous voulons nous aussi témoigner. Mais, comment faire, rien ne nous a été demandé?

N'est-ce pas là partie de notre mission, de deviner les angoisses cachées et les souffrances qui ont peine à s'exprimer? Dans la lutte qu'ils livrent, dont l'issue semble douteuse, notre rôle ne serait-il pas de partager, de comprendre et d'encourager nos hommes?

Et... en attendant l'heure où nous pourrions faire plus, nous préparerons nos enfants "aux marches vers la liberté".

Renée GEOFFROY

CONSEILS PRATIQUES

Pour votre armoire à linge

CHOISISSEZ :

Entre deux articles, choisissez, non le plus décoratif, mais le meilleur. Pour vos draps, préférez une toile de lin ou de chanvre à celle de coton, moins durable, qui se froisse et n'a pas de "corps".

On reconnaît le tissu de fil à son aspect ferme et sec, à son toucher froid. Si vous essayez de le fendre, il tiendra bon et ne se déchirera qu'avec un bruit strident, en une fente nette.

Le tissu de coton, lui, beaucoup plus souple et mat, se déchirera vite avec un bruit sourd et la fente sera irrégulière.

Méfiez-vous de l'apprêt qui donne un aspect ferme et confortable à un tissu en réalité fragile. Quand vous palpez un drap, s'il est en coton apprêté, il collera un peu à votre doigt humide et son tissage manquera de netteté.

Il serait prudent, avant d'acheter un grand métrage de toile à drap dont la qualité vous semble douteuse, d'en laver un échantillon; vous jugerez mieux le tissu quand son apprêt sera parti au savonnage.

N'achetez pas de draps ourlés à jour que s'ils sont d'une qualité excellente. Sinon, ces jours les affaibliront encore. Même recommandation pour le choix des taies qui sont infiniment plus solides ornées d'un point bourdon que d'un jour, même échelle.

Pas de jour non plus dans des serviettes médiocres, mais un simple ourlet.

MAINS TACHÉES

Si vos mains sont tachées après que vous avez préparé des légumes, frottez-les avec un morceau de pomme de terre crue. Vos mains retrouveront leur blancheur.

pour maigrir

MANGEZ :

Soupes. — Soupes et bouillons clairs, soupes aux légumes avec viande maigre.

Céréales. — Occasionnellement, les céréales grossières, servies avec lait écrémé.

Pain. — Une tranche par repas.

Oeufs. — Bouillis ou pochés, non frits ou préparés avec beurre, crème ou matière grasse.

Produits laitiers. — Fromage de lait écrémé, fromage Suisse, fromage cottage.

Poisson et viande. — Boeuf et porc maigres, rôtis ou bouillis. Poulets ou dindons maigres, rôtis ou bouillis. Tranche d'agneau. Poisson bouilli ou rôti. Le tout servi à petites rations.

Légumes. — Verts, asperges, haricots en gousses, pois vert, chou, chou-fleur, chou de Bruxelles, oignons, navets, rutabagas, épinards, panais, carottes, champignons, cresson d'eau, olives vertes. Pomme de terre une fois ou deux par semaine. Pas de sauces.

Desserts. — Fruits frais seulement. Crèmes glacées et gélatines sucrées de saccharine ou de très peu de sucre.

Fruits. — Tous les fruits verts, excepté la banane. Fruits peu cuits.

Brevages. — Lait de beurre, lait écrémé, café, thé, café de céréales sans sucre ni crème.

À éviter. — Beurre, crème, salades à l'huile grasseuse, sauf à l'huile minérale. Gras de toutes sortes, céréales alimentaires, pomme de terre, sucrages de différentes natures. On ne doit user que très parcimonieusement de tous ces aliments.

Le Travail vous offre un cadeau

Le journal "Le Travail", vous offre son cadeau des Fêtes, un peu en retard, il est vrai, mais il sera d'autant apprécié.

Trois brochures, assez considérables puisqu'elles ont quelque deux cents pages sont à la disposition des parents ou des syndicats qui en feront la demande. Elles traitent de l'éducation du bébé, de l'enfant de un à six ans et enfin une troisième traite de l'hygiène durant la grossesse.

Ce sont des traductions de livres américains publiés par le Bureau de l'Enfance à Washington.

Elles sont très intéressantes, et peuvent être de grande utilité non seulement pour les méiages ouvriers qui commencent leur vie en commun mais aussi pour les plus vieux, ceux qui ont déjà des enfants.

Ecrivez au Journal, demandez le nombre d'exemplaires dont vous aurez besoin, il n'y a pas de quota fixé à chacun et écrivez lisiblement votre nom et adresse.

Nous analyserons prochainement le contenu de ces livres.

R. G.

Les Idées en Marche

Pour le consommateur: Centre commercial ou magasin du coin?

Mercredi, le 10 février prochain, à 9 h. 30, sur les ondes de Radio Canada, le forum des Idées en Marche mettra aux prises des spécialistes qui se demanderont si, du point de vue du consommateur, il faut encourager le Centre commercial ou le magasin du coin.

Le magasin du coin

Le magasin du coin offre certains avantages aux ouvriers, par exemple, qui ne peuvent pas payer toujours comptant et qui peuvent bénéficier de leur épicière du coin de facilités de crédit qu'ils ne trouveraient pas dans un centre d'achat anonyme.

Par ailleurs, l'épicière du coin, grâce aux commandes par téléphone, peut épargner plusieurs démarches aux mamans qui peuvent difficilement se rendre à un centre d'achats.

De plus, le magasin du coin n'est-il pas un lieu de rencontre de véritables places publiques où les gens apprennent à se connaître, se renseignent, etc.?

Le centre commercial

Le centre commercial, entre autres avantages, offre une variété d'articles qu'on ne peut trouver chez l'épicière du coin; la variété des produits offerts permet en outre de pouvoir se procurer tout ce qui est nécessaire dans un espace restreint sans qu'il soit nécessaire de se déplacer.

Enfin les prix sont généralement plus bas, l'étalage soigné et le confort de ces magasins n'est pas à dédaigner, d'autant plus que ces centres d'achats offrent certaines facilités telles que l'espace pour stationner, des salles d'attente, des garderies d'enfants, etc.

Alors qui faut-il encourager? Soyez aux écoutes mercredi soir prochain, le 10 février, à 9 h. 30 p.m. afin de vous former une opinion ou écouter celle de spécialistes en la matière.

**ENCOURAGEZ
NOS
ANNONCEURS**

LA CHAMBRE de débarras

Des trucs de ménage

Nos lectrices nous communiquent quelques fois leur appréciation de leur page, trop peu souvent il est vrai. Mais, elles semblent apprécier les trucs de ménage et autres que nous leur communiquons. A leur intention en voici plusieurs qu'elles sauront mettre en pratique.

Si votre fer colle sur le linge empesé, préparez votre empois différemment. Au lieu de le préparer avec de l'eau ordinaire, mêlez 1 c. à soupe de gelée au savon (eau de savon) dans une pinte d'eau, employée à faire l'empois.

Lorsque le savon est bien durci, sa durée est plus longue que lorsqu'il est mou. Vous pouvez le faire durcir vous-même. Achetez du savon en grande quantité. Dès que vous le recevrez à la maison, développez-le. Empilez les morceaux irrégulièrement sur la tablette du garde-manger. Vous vous apercevrez que votre savon durcira bien.

Lavez bien la vadrouille à l'eau savonneuse. Rincez-la une couple de fois, et au dernier rinçage ajoutez un peu de vinaigre. La vadrouille sera ainsi plus souple et la poussière se ramassera plus facilement si vous la traitez au vinaigre.

Puisqu'il est question de vinaigre, pourquoi ne pas l'employer pour vos mains? Le vinaigre amollit les mains qui souvent sont gercées et perdent de leur beauté à la suite des fréquents lavages si nécessaires pourtant. On conseille de se frotter les mains avec du vinaigre après que le lavage est fini. Ce qui empêchera les gercures et gardera les mains souples et douces.

Le bain peut être gardé exempt de "barres" noires ou de taches, au moyen d'une pâte faite en mêlant du peroxyde et de la crème de tartre. Appliquez cette pâte et laissez au repos pendant quinze minutes. Ensuite enlevez-la.

Quand vous humectez votre linge, faites-le avec de l'eau chaude. L'eau chaude semble s'absorber mieux. Le linge se repasse plus facilement et est d'un plus beau fini.

Pour enlever les taches de graisse sur les vitres; frottez la vitre avec une tranche d'oignon que vous avez fraîchement coupé.

Pour les vitres dépolies; passez un tampon trempé dans du vinaigre, puis frottez longuement à la peau de chamois.

Pour les vitres tachées de peinture; passez une petite brosse imprégnée de décapant neutre. Les taches voisines du châssis doivent être grattées au couteau avec précaution.

Si vous êtes pressé, vous pouvez vous servir d'eau chaude dans laquelle vous aurez fait dissoudre 1 c. à soupe de borax par pinte. Ayez soin au préalable d'enlever la poussière des angles à l'aide d'un petit bâton enroulé d'un chiffon doux. Opérez de préférence aux heures de soleil.

Renée G.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est. rue DeMontigny.

Montréal - FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50;

le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et

imprimé par L'Imprimerie Populaire

Limitée, 434 Notre-Dame est. Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la

deuxième classe

Ministre des Postes Ottawa

**Votre syndicat
est-il abonné
au Travail?**

Les Syndicats accusés et jugés par Duplessis

(Suite de la page 1)

Duplessis veut parler tout seul au Conseil du travail

M. Duplessis a laissé entendre l'autre jour que le Conseil supérieur du Travail serait probablement réorganisé. La raison, c'est qu'il veut éliminer les membres qui parlent trop qui sont trop combattifs et qui réussissent à convaincre leurs confrères.

Le Conseil supérieur du travail serait réformé et ne comprendrait que des créatures dociles, serviles et veules.

De la sorte, plus de risque de voir cet organisme proposer des amendements aux lois duplessistes.

P. 7

Syndicat de l'Industrie du bois

Le Syndicat catholique de l'Industrie du Bois de Notre-Dame du Lac tenait dernièrement ses élections qui ont donné les résultats suivants: président, M. Ulfranc Boucher; vice-président, Camille Landry; 2e vice-président, Henry Potvin; secrétaire-archiviste, Geo-Raoul Lavoie; secrétaire-correspondant, Lionel Martin; secrétaire-trésorier, Paul Caron; secrétaire-financier, Armand Morin; sentinelles: MM. Albert Lévesque et Charles Landry. L'aumônier de ce syndicat est M. l'abbé Gagnon, curé de la paroisse de Notre-Dame du Lac.

Le Pape et la T.-V.

Le Pape a adressé à l'épiscopat italien une lettre sur les devoirs des catholiques vis-à-vis de la télévision.

Nous publions ci-dessous les extraits du texte communiqué par les Agences de Presse:

"Comment ne pas frémir d'horreur, déclare le Pape, à la pensée que par la télévision puisse s'introduire dans les parois du foyer familial cette atmosphère intorquée par le matérialisme, la fatuité et l'hédonisme que l'on respire trop souvent dans tant de salles de cinéma.

A notre esprit ne cesse d'être présent le tableau douloureux de la naissance malfaisante et bouleversante des spectacles de cinéma. On ne saurait imaginer chose plus fatale pour les forces spirituelles de la nation que de voir se répéter devant tant d'âmes innocentes, au sein de la famille même, ces impressionnantes révélations du plaisir, de la passion et du mal qui peuvent ébranler et faire crouler, pour toujours tout un édifice de pureté, de bonté et de saine éducation sociale".

C'est pourquoi le Pape, tout en reconnaissant la valeur de "cette lumineuse conquête de la science qu'est la télévision", formule le vœu que des critères différents de ceux qui sont suivis par la surveillance des spectacles soient adoptés pour surveiller la télévision, étant donné que celle-ci pénètre dans le sanctuaire de la famille.

Tous les orateurs, outre M. Picard, Philippe Vaillancourt, directeur régional du Congrès canadien du Travail, R. J. Lamoureux, président de la Fédération des unions industrielles du Québec (CCT-COI) Roméo Mathieu, secrétaire trésorier de la même fédération, Jean Beaudry qui représentait les mineurs de Noranda, Léo Guindon, président de l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal, René Constant, président du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, J. P. Lapointe, président de la Fraternité des Pompiers de Montréal, ont été unanimes à souligner la portée anti-syndicale de la législation ou-

vrière du gouvernement provincial et à mettre la population en danger contre la dictature qui tisse son emprise sur le Québec.

Tous ont insisté sur le caractère arbitraire et autoritaire des bills 19 et 20 et ont fait l'appel à la sotte de la classe ouvrière, comme le faciles.

Prendre de grands moyens

"Nous croyons que c'est le destin e la classe ouvrière, comme le disait M. Gérard Vaillancourt, de prendre la peine d'étudier ses problèmes et de prendre ensuite les grands moyens pour se défendre. La classe ouvrière n'a rien à gagner en allant quêter, en se met-

tant à plat ventre devant le gouvernement. Le monde syndical a le droit de revendiquer ses droits et il doit être fier d'agir ainsi".

De son côté, M. R. J. Lamoureux a déclaré que nous avons fait deux guerres pour conserver la démocratie en Amérique; nous ne tolérerons pas qu'on vienne nous l'enlever.

Roméo Mathieu a signalé qu'il serait plus logique et plus efficace pour le gouvernement de la province de Québec, de régler le problème social chez-nous, d'adopter des lois permettant de relever le niveau des travailleurs du Québec à l'égal de celui des travailleurs de l'Ontario.

M. Yvan Legault, vice-président du Conseil central des Syndicats

nationaux de Montréal s'en est est pris aux politiciens qui viennent au marché St-Jacques solliciter un mandat pour protéger nos intérêts. Ce mandat, quand ils sont élus, qu'en font-ils ?

L'assemblée qui était sous la présidence conjointe de M. Gérard Rancourt, président du Conseil du Travail de Montréal et Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal a adopté quatre résolutions, dont trois condamnent la politique anti-syndicale du gouvernement provincial et une autre pour demander à l'Ecole des Parents de surveiller la tenue d'un vote secret parmi les professeurs de Montréal afin de régler ce problème.

On trouvera dans d'autres colonnes un résumé des principales allocutions et le texte des résolutions adoptées par l'assemblée.

LE CALENDRIER DE *chez nous* PRÉSENTÉ PAR

Molson's

LA BIÈRE QUE VOTRE GRAND-PÈRE BUVAIT

FÉVRIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<p>Calendrier présenté par Molson's pour rappeler aux Canadiens d'aujourd'hui les événements sérieux ou joyeux qui ont marqué les années écoulées.</p> <p>Dessins par <i>Bastien</i></p>	<p>1</p>  <p>1903 - À CAUSE DU COUVRE-FEU DU DIMANCHE, UNE LONGUE PARTIE ÉLIMINATOIRE POUR LA COUPE STANLEY, ENTRE MONTRÉAL ET WINNIPEG, EST INTERROMPUE PAR LA POLICE DE WESTMOUNT</p>	<p>2</p>  <p>1893 - UN PAGE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE EST EMPORTE PAR LE VENT... ET IL EST RETROUVÉ À DEMI-GELÉ</p>	<p>3</p>  <p>1915 - L'INDIEN GEORGES CANADIEN PATINE DE CAUGHNAWAGA À OKA, ALLER-RETOUR</p>	<p>4</p>  <p>1667 - PREMIER BAL DONNÉ AU CANADA</p>	<p>5</p>  <p>1923 - L'ARBITRE OUBLIE DE SE RENDRE À LA PARTIE DES CANADIENS À HAMILTON</p>	<p>6</p>  <p>1663 - UN FORT TREMBLEMENT DE TERRE, ÉBRANLE LA VALLÉE DU ST-LAURENT</p>
<p>7</p>  <p>1935 - UN COMPLET À DEUX PANTALONS SE VEND \$9.75, LES CHEMISES 69 CENTS</p>	<p>8</p>  <p>1879 - ACHÈVEMENT DU CHEMIN DE FER MONTRÉAL-QUÉBEC, SUR LA CÔTE NORD</p>	<p>9</p>  <p>1884 - SECOND FESTIVAL D'HIVER À MONTRÉAL</p>	<p>10</p>  <p>1915 - LA GLACE BLOQUE LE TRAVERSIER DE LÉVIS</p>	<p>11</p>  <p>1945 - RICHARD CESSE DE COMPTER APRÈS AVOIR RÉUSSI AU MOINS UN BUT AU COURS DE NEUF PARTIES CONSÉCUTIVES</p>	<p>12</p>  <p>1916 - INAUGURATION DE LA COUR DU RECORDER À OUTREMONT</p>	<p>13</p>  <p>1925 - NOUVELLE LIGUE INDÉPENDANTE DE BASEBALL FORMÉE PAR LES CLUBS ST-JÉRÔME, GUIBourg, LACHINE, HOCHÉLAGA, LONGUEUIL</p>
<p>14</p>  <p>1920 - L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL OBTIENT SA CHARTRE</p>	<p>15</p>  <p>1916 - GIROUX TRIOMPHE DE MASSÉ DANS UN "MATCH AU POIGNET"</p>	<p>16</p>  <p>1685 - LASALLE CONSTRUIT LE FORT ST-LOUIS AU TEXAS</p>	<p>17</p>  <p>1925 - LA GLACE EMPORTE LE QUAI DE MATANE</p>	<p>18</p>  <p>1931 - L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC CRÉE UN MINISTÈRE DU TRAVAIL</p>	<p>19</p>  <p>1921 - CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SKI (MONTRÉAL, QUÉBEC ET DEUX CLUBS D'OTTAWA)</p>	<p>20</p>  <p>1666 - COURCELLES PREND À QUÉBEC LE COMMANDEMENT D'UNE EXPÉDITION PUNITIVE CONTRE LES TRIBUS MOHAWK</p>
<p>21</p>  <p>1895 - MONTRÉAL ACHÈTE LE CHÂTEAU DE RAMEZAY</p>	<p>22</p>  <p>1903 - INAUGURATION DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE À ST-JÉRÔME</p>	<p>23</p>  <p>1927 - ÉMILE ST-GODDARD GAGNE À QUÉBEC, EN UN TEMPS RECORD, LA COURSE DE TRAINÉAUX À CHIENS</p>	<p>24</p>  <p>1949 - DURNAN ÉTABLIT SON RECORD DE BLANCHISSAGE DE 309 MINUTES, 21 SECONDES</p>	<p>25</p>  <p>1908 - PIERRE GOSSÉLIN, LE NOUVEAU CHAMPION DE LA BROUETTE, TRANSPORTE 2,148 LIVRES</p>	<p>26</p>  <p>1916 - LA PARTIE DES CANADIENS CONTRE LES BULLDOGS DE QUÉBEC DÉGÉNÈRE EN MÉLÉE GÉNÉRALE ET LA POLICE DOIT INTERVENIR</p>	<p>27</p>  <p>1921 - L'ABITIBI ET LE TÉMISCAMINGUE SONT ÉLEVÉS AU RANG DE NOUVEAUX DISTRICTS JUDICIAIRES</p>
<p>28</p>  <p>1892 - LA CANTATRICE ALBANI ATTIRE UN AUDITOIRE RECORD: 3963 PERSONNES AU MASSEY HALL DE TORONTO</p>						<p>JOUR HISTORIQUE</p> <p>27 février 1626: Le Duc de Ventadour, viceroy de la Nouvelle-France, accorde un domaine à Louis Hébert, premier cultivateur du Canada.</p>

MAISON FONDÉE EN 1786

Council of Shipyard Unions Agrees on National Policy and Will Meet Ottawa

Rencontre entre Ottawa et les Syndicats des Chantiers Maritimes

Le Comité de coordination de la CTCC et du CCT va présenter un mémoire sur la situation dans nos chantiers maritimes

Le Comité de coordination qui groupe des représentants de tous les syndicats de chantiers maritimes affiliés à la C.T.C.C. et au C.C.T. va rencontrer prochainement les autorités gouvernementales d'Ottawa pour leur présenter un mémoire concernant la situation dans les chantiers maritimes et suggérer des remèdes à cette situation.

On sait que ce comité qui a été formé en septembre dernier s'est déjà réuni à Montréal et qu'il a décidé de faire connaître ses vues au gouvernement fédéral, aux agences gouvernementales et au public sur le maintien de notre industrie maritime et de réparations de navires.

Deux mémoires ont été préparés à cet effet: l'un par les représentants des syndicats de la C.T.C.C. sur l'aspect légal du mémoire tandis que l'autre préparé par les représentants du C.C.T. concerne les aspects économiques du même mémoire.

Dimanche, le 14 février prochain, le Comité de coordination va siéger à Ottawa dans le but de mettre un dernier point à l'ensemble du projet; après quoi le mémoire sera soumis par le comité aux autorités fédérales avant la fin de la session.

We all Have a Stake in the Coastal Shipping Trade

There is developing interest in Canada's shipping trade in these times.

The imminence of the St. Lawrence Sea-way, among other factors, has stimulated this concern, for it promises to open up widely the opportunities for water-borne commerce between Canadian ports.

What then is the Canadian coasting trade, and why the interest in its future?

Briefly, it is the carriage by water of goods or passengers from one place to another in this country.

By comparison with other nations this business in Canada is wide open to non-Canadian shipping.

Under the British Commonwealth Shipping Agreement of 1931, ships of all Commonwealth countries theoretically have equal access to one another coastal trade.

But Australia, and New Zealand for instance, narrow the opportunities by requiring ships engaged in their coastal trade to pay wage rates current in those countries and to comply with other regulations that have the practical effect of confining the business to their own ships.

So far as Britain's coastal trade is concerned, too, the usefulness of the treaty is illusory. Higher wage Canadian Ships cannot compete with the low-cost British vessels.

In Canada, though, British ships can and do move in on the coastal trade. As an example, two of them—the *Eastdale* and the *Eastide*—operated by British crews spent the 1953 season carrying Canadian grain on the Great Lakes.

In their neighbouring United States only ships built, owned and registered in the U.S. can enter the coastal trade. India, too, in recent years has tightened its policy in this direction.

For Canada, with the deep-draught sea-way, pointing to further access to inland water carriage for world shipping, long-term thought, will be needed to meet the growing problem for Canada's Merchant Marine.

Practically, all Canadian workers have a stake in Canada's shipbuilding and repairing.

Canada's shipyards themselves give work at present to 19,000 workers.

To dozen or more allied industries that supply materials and components for ship construction and repair, there are an estimated 75,000 to 100,000 workers largely dependent on Marine work. Their annual earnings run easily to \$200,000,000.

These come from foundries, steel and aluminum plants, heavy machinery plants, marine equipment works, electrical manufacturing concerns: in fact manufactories of every description.

Yes, we, Canadian workers, all have a stake in the shipbuilding business and the problem of Canada's coastal shipping trade.

S. TED PAYNE

Trade Union Freedom Constantly Violated by Dictatorships

News From the 21st session of the International
Federation of Christian Trade Unions at
Brussels — Debate around the question
of the warranted wages

The 21st session of the General Council of the International Federation of Christian Trade Unions (I.F.C.T.U.) took place at Brussels, was attended by 80 delegates of the organizations affiliated to the I.F.C.T.U.

The session was held under the chairmanship of Gaston Tessier, President of the I.F.C.T.U. and treated, besides internal questions, the European integration and the point of view of the Christian trade union movement concerning

productivity. Further the session dealt with the question of trade union freedom.

In the resolution about trade union freedom, the General Council stated that in numerous countries this freedom is constantly violated by dictatorship, right or left, and regret that the present development in international relations on government level shows a tendency towards consolidating certain regimes with oppress the workers by depriving them from their fundamental right to join freely-trade unions.

Warranted wages in the building trades

An extraordinary congress of the international Federation of Christian Wood and Building Workers, under the chairmanship of Decourcelles, Secretary of the Belgian Confederation of Building workers, unanimously adopted a motion requesting the implementation of reasonable warranted weekly wages in all countries affiliated with the I.L.C.

Social Security

Erwin Altenburger, member of the Executive Committee of the I.F.C.T.U. speaking at the third meeting of the Austrian trade-union about the problem of co-management and property, stated as follows:

Social security is not exclusively a question of right of labour, social assistance or compulsory insurance. Social security is based on individual independence, on personal co-property in the means of production, on the co-responsibility in the enterprise and co-administrating the output of work, as well as the use of the means of production."

The profit sharing

At Lucerne, the Christian Swiss Metal Workers adopted the following resolution: Social Peace can be only maintained when the employers respect the workers' rights and dignity. The worker must be given his due place in the enterprise, in the industry and in national economic life. The right policy in favour of the raise of productivity suppose the cooperation of the workers and their sharing in the profits achieved. The Christian Federation of Metal Workers endeavours to obtain the construction of comfortable and payable homes."

The Coordinating Council of C.C.C.L. and C.C.L. locals will formulate revendication

The next meeting of the coordinating Council of Shipyard unions will be held at Ottawa, February 14th 1954.

This Coordinating Council groups all Shipyard union locals of C.C.C.L. and C.C.L. and was inaugurated in September 1953 in view to co-ordinating activities in the field of information, negotiations and the amendments of existing federal legislation affecting the shipbuilding and ship-repairing industry.

It was agreed that a national policy pertaining to the continuance of the shipbuilding and ship-repairing industry be formulated to the Canadian Cabinet, government agencies and the public.

It was also agreed that a brief be drawn by the Coordinating Council in view of establishing this national policy for the continuance of the industry and that the C.C.C.L. submits as its part of the brief the legal aspects of the problems. The C.C.L. will study the economic aspects of the question.

Both submissions have been prepared and the Ottawa meeting called for February 14th, will be for the purpose of finalizing the brief.

As adopted by the last bureau federal of the Federation and consequently approved by the Bureau Confederal of the C.C.C.L., the brief will be probably presented by the C.C.C.L. and C.C.L. as such to the Federal Government during the session.

Le transport maritime affecte la vie de 100,000 travailleurs

Le transport maritime prend actuellement des proportions de plus en plus grandes au Canada, surtout avec l'avènement de la canalisation prochaine du St-Laurent, qui permettra le commerce maritime entre tous les ports intérieurs du Canada.

En quoi ce commerce peut-il nous intéresser et quels sont les intérêts qui sont en jeu?

En deux mots, il s'agit du transport, par la voie maritime, de passagers ou de marchandise d'un endroit à un autre dans le pays.

Le transport maritime, qui est un genre d'opération commerciale, est accessible à tous les navires du monde au détriment de notre propre marine. D'après l'accord signé en 1931, tous les navires des pays du Commonwealth britannique ont un égal droit d'accès dans chaque port côtier. Ça, c'est la théorie.

Mais en pratique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande rétrécissent considérablement ce privilège en exigeant que tous les navires qui font un service entre les ports côtiers paient des salaires au moins aussi élevés, que ceux payés dans le pays où ils font du transport et qu'ils respectent les autres stipulations en vigueur dans ce pays.

Cette politique a pour résultat pratique d'éliminer la concurrence étrangère. D'autre part, inutile de songer à faire concurrence aux navires britanniques. Ces derniers renferment des équipages dont les marins reçoivent des salaires de famine comparativement à ceux des marins canadiens.

Mais au Canada, les navires britanniques ont beau jeu. Par exemple deux d'entre eux, le *Easdale* et le *Eastide*, avec des équipages britanniques, ont transporté du grain tout l'été sur les Grands Lacs.

Chez nos voisins, seuls les navires construits et enregistrés aux Etats-Unis peuvent faire le transport côtier. Les Indes ont aussi durci leur politique à ce sujet en ces dernières années. Au Canada, la canalisation du St-Laurent permettant l'accès de tous les navires du monde dans les eaux intérieures, va nécessiter la révision complète de notre politique.

Cette question est d'une importance telle que la grande majorité des travailleurs canadiens sont intéressés au problème du transport maritime. Les seuls chantiers maritimes du Canada fournissent du travail à plus de 19,000 ouvriers; par ailleurs, des douzaines d'industries connexes qui fournissent des matériaux ou des pièces à l'industrie navale emploient près de 100,000 ouvriers dont le salaire annuel se totalise à \$200,000,000: les fonderies, les aciéries, les alumineries, des usines d'appareils électriques, de machinerie lourde, de machines-outils, etc.

Tous les travailleurs canadiens sont intéressés aux activités de nos chantiers maritimes et au transport maritime sur les côtes canadiennes.

Il faudrait que tous réalisent que leurs propres intérêts sont en jeu et qu'ils en prennent conscience.